

L'EVALUATION A L'UNIVERSITE: POURQUOI? POUR QUI? COMMENT ?

Ruxandra CONSTANTINESCU-ŞTEFANEL
Academia de Studii Economice, Bucuresti

Abstract

The presentation reviews various types of assessment used in a university where French for special purposes is taught and examines the constraints preventing teachers to implement other possible types of assessment. After having established who benefits from this assessment, it presents the contents of an actual as well as of an ideal test and suggests practical ways for assessing the performance of various business tasks in French.

Key words: *assessment, assessment criteria, French for business, task, university*

Nous nous proposons d'examiner dans ce qui suit la manière dont sont évalués les étudiants en relations économiques internationales de l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest afin d'établir à quel type d'évaluation ou de contrôle ils sont soumis, quelles sont les contraintes qui déterminent ce type d'évaluation, à qui sert cette évaluation et comment elle est réalisée.

Christine Tagliante (Tagliante : 2005, 10) fait une distinction entre contrôle et évaluation :

- *le contrôle* vérifie la conformité des performances de l'apprenant à la norme, donne lieu à une note, mène à la certification et a une valeur sociale ;
- *l'évaluation* vérifie si les objectifs proposés sont atteints, donne lieu à une information commentée, mène à la reconnaissance des compétences et a une valeur formative.

A leur tour, Cuq et Gurca (Cuq et Gurca : 2002, 204-205) décrivent plusieurs types d'évaluation :

- *prospective*, orientée vers le futur, a lieu au début du cours et sert à déterminer le niveau de langue de départ en vue de l'établissement du contenu et des objectifs du cours ;
- *formative*, centrée sur le présent, permet de recueillir des informations sur les points faibles et les points forts des apprenants et sert donc à réguler l'apprentissage :
- *sommative*, portée sur le passé, a lieu à la fin du cours et vérifie les acquis d'un semestre ; elle fait le bilan d'une formation et se traduit en notes. Cette évaluation peut aussi être considérée comme une forme de contrôle.

Ils distinguent également d'autres types d'évaluation définis à partir d'autres critères et qui peuvent être incorporés aux trois grandes catégories ci-dessus (*op.cit*, 205) :

- *interne/externe* ;
- *continue/ponctuelle* ;
- *directe/indirecte* ;
- *de la performance/des connaissances* ;
- *normative/critériée*,

Nous passerons en revue les évaluations auxquelles sont soumis les étudiants afin d'établir à quel type elles appartiennent.

Pourquoi ?

L'évaluation prospective nous semble essentielle pour assurer une véritable progression. En effet, à partir de l'information ainsi recueillie, les étudiants pourraient être répartis en groupes se trouvant au même niveau et suivre un parcours adapté à leurs besoins. Toutefois, ce type d'évaluation n'a lieu que pour un nombre limité d'étudiants, à savoir ceux qui choisissent de passer leur concours d'admission en français. De plus, les informations recueillies à cette occasion ne sont pas prises en compte lors de la constitution des groupes, ces étudiants y étant répartis à côté d'autres ayant un niveau de langue plus bas. Les raisons de ce choix sont d'une part de nature administrative (la décision des responsables de la faculté de considérer l'anglais comme langue première – niveau de connaissances plus élevé – et le français comme langue seconde – niveau de connaissances plus bas). D'autre part, elles relèvent également de l'allocation des ressources. En effet, une véritable évaluation prospective conduisant à l'établissement des groupes par niveaux devrait avoir lieu avant le début de l'année universitaire, ce qui coûterait du temps et de l'argent.

L'évaluation formative a lieu tout au cours du semestre et prend les formes suivantes :

- deux tests intermédiaires ;
- les devoirs ;
- l'observation de l'activité des étudiants pendant les classes.

Les tests intermédiaires sont, en réalité, une forme hybride entre l'évaluation formative et le contrôle. Ils portent sur des points de grammaire enseignés, sont notés et prennent la forme d'un exercice à trous, ce qui assure le caractère objectif de la notation. Ils servent donc, d'une part, à vérifier l'adéquation à la norme et, d'autre part, à recueillir des informations sur le degré d'acquisition de ces connaissances.

Les devoirs portent sur l'expression écrite et sont corrigés individuellement par le professeur. La correction est accompagnée de commentaires se référant à la forme et au contenu du devoir. Comme tous les devoirs sont en rapport avec la tâche qui constitue le principal objectif du semestre, ils ont une véritable valeur formative, permettant à l'enseignant de réguler son cours et à l'apprenant de réajuster son apprentissage.

L'observation de l'activité en classe est informative pour le professeur car elle lui permet autant de réguler son cours que d'accorder plus d'attention aux besoins particuliers des apprenants et motivante pour l'étudiant qui s'efforce de participer aux activités de classe afin d'avoir une bonne note. En même temps, elle renforce la confiance des plus faibles qui se voient assignés des tâches plus faciles qu'ils sont capables de réaliser.

L'évaluation sommative a lieu à la fin de chaque semestre. Elle comprend un projet correspondant à la tâche du semestre, ainsi qu'une épreuve écrite et une épreuve orale et vérifie l'acquisition des objectifs du cours.

Nous pouvons classer toutes ces formes d'évaluation en fonction des autres critères établis par Cuq et Gurca :

- toutes les évaluations sont *internes*, c'est-à-dire réalisées par le professeur, à l'exception de l'épreuve écrite finale qui est corrigée par un autre enseignant, représentant ainsi une forme d'évaluation *externe* :

- même si certains types d'évaluation (les tests intermédiaires, les épreuves finales) sont *ponctuels*, l'évaluation totale des étudiants est *continue* puisque la note finale reflète l'ensemble des travaux effectués au cours du semestre, le poids accordé à chaque type d'évaluation étant différent en fonction de l'importance attachée à celle-ci. Ainsi, les épreuves finales, écrite et orale, représentent chacune 25% de la note, les autres 50% étant réservés à la

« note des TP », qui comprend, en proportions égales, l'activité en classe, les deux tests intermédiaires et le projet ;

- l'évaluation *directe* porte sur l'activité en classe et l'épreuve orale ; l'évaluation *indirecte* comprend les tests intermédiaires, l'épreuve écrite, les devoirs et le projet ;

- l'évaluation *de la performance* comprend l'épreuve orale, les devoirs, le projet et la partie de l'épreuve écrite se référant à l'écoute et à l'expression écrite ; l'évaluation *des connaissances* s'effectue par les tests intermédiaires et la partie de l'épreuve écrite qui porte sur la grammaire et le vocabulaire ;

- enfin, même si les apprenants sont appréciés en fonction de la maîtrise des objectifs du semestre, étant donné l'organisation universitaire, l'évaluation pratiquée peut être considérée *normative* puisqu'elle a pour résultat une note et conduit à une classification.

En conclusion, nous pouvons affirmer que, de son point de vue, la chaire de français a réussi à mettre au point un système complexe et efficace qui recouvre la plupart des types d'évaluation. Il manque, en effet, l'évaluation prospective, ce qui est à même de mettre en danger notre démarche formative. Ce qui nous reste donc à faire c'est de trouver les moyens adéquats pour dépasser les contraintes administratives et trouver une modalité de l'inclure dans notre curriculum.

Pour qui ?

Nous nous sommes posé la question à qui servent toutes ces formes d'évaluation. En principe, il y a quatre bénéficiaires possibles : les apprenants, les enseignants, l'institution et la société.

Les bénéficiaires d'une éventuelle évaluation formative et de toutes les formes d'évaluation formative sont, sans aucun doute, les étudiants parce que le cours peut être mieux adapté à leurs besoins, ainsi que les professeurs, qui recueillent les informations leur permettant d'augmenter l'efficacité de leur travail. Malheureusement, leurs besoins sont opposés à ceux de l'institution qui mesure l'efficacité par l'économie de ressources pécuniaires et de temps.

Les étudiants et l'institution sont les bénéficiaires de l'évaluation sommative. Les premiers, parce qu'ils obtiennent une note leur permettant de continuer leur parcours scolaire. La dernière, parce qu'elle réussit à remplir ainsi sa fonction sociale. Les professeurs ne bénéficient pas de l'évaluation sommative car, quelques soient ses résultats, le nombre d'heures affectées au cours de français ne leur pas de revenir sur les compétences et les connaissances insuffisamment acquises.

Le bénéfice que la société obtient de l'évaluation universitaire est partial. Certaines entreprises, surtout des PME, tiennent compte, au moment de l'embauche, des notes obtenues par les candidats. En revanche, les grandes entreprises et les multinationales leur font passer leurs propres tests de langue, en d'autres termes, les soumettent à une nouvelle évaluation critériée. Nous estimons donc que la société bénéficie plus de la participation des étudiants au cours de langue que de l'évaluation qui y est pratiquée.

Comment ?

Afin d'exemplifier la manière dont l'évaluation est réalisée à la faculté de relations économiques internationales, nous devons passer en revue les principes d'organisation du curriculum de français. Celui-ci est organisé par objectifs et recouvre deux finalités primordiales :

- conduire les étudiants du niveau A2 au niveau B2;
- leur faire exécuter les principales tâches professionnelles impliquant une communication en français qu'ils devront réaliser dans leur futur métier.

Le cours de français occupe six semestres et, pour chaque semestre, le curriculum prévoit des objectifs généraux et spécifiques portant sur le développement des diverses compétences (lire, écouter, écrire, parler, prendre part à une conversation) en fonction du niveau à atteindre et de la tâche autour de laquelle est organisé le cours. On a prévu deux semestres (56 heures) pour chaque niveau (A2+, B1, B2) et les tâches correspondant à chaque semestre sont :

- S1 – l'accueil des clients et la présentation (écrite et orale) de l'entreprise ;
- S2 – l'embauche et les relations de travail ;
- S3 – la conversation téléphonique et la note de service ;
- S4 – la réunion de travail, le rapport et le compte rendu ;
- S5 – la correspondance commerciale et la démonstration de vente ;
- S6 – la participation aux salons professionnels et l'introduction à la négociation commerciale.

Afin d'exemplifier la manière dont est réalisée l'évaluation, nous avons choisi le deuxième semestre. Le niveau à atteindre est A2+. Les objectifs généraux sont adaptés au français des affaires à partir de ceux prévus pour ce niveau dans le Cadre européen commun de référence. Les objectifs spécifiques prévoient la consolidation du niveau A2, surtout en ce qui concerne l'expression écrite et orale et la compréhension écrite. La compétence langagière porte sur l'acquisition/la révision du passé composé de l'imparfait, de l'accord du participe

passé, du subjonctif présent et passé et de l'expression de la probabilité. Les compétences socio-culturelle et pragmatique visent la réalisation des tâches intermédiaires de la tâche complexe du domaine professionnel qui est l'embauche, à savoir la lecture de la petite annonce, la rédaction du CV et de la lettre de motivation et la participation à l'entretien d'embauche. Nous devons préciser que « les relations de travail » ne constituent pas une tâche, puisque les activités de classe ne concernent pas la réalisation de ces relations, mais la compréhension des documents qui les règlent (lettre d'embauche et de licenciement, contrat de travail, règlement intérieur, etc.)

La compétence linguistique est appréciée par une évaluation normative des deux éléments nouvellement enseignés, l'accord du participe passé et l'emploi de l'indicatif / du subjonctif, par des exercices à trous dans le cadre des tests intermédiaires et dans la première partie de l'épreuve écrite finale.

La réalisation des tâches professionnelles de l'embauche est réalisée comme suit :

Tâche intermédiaire	Forme d'évaluation	Activité/tâche
Lecture de la petite annonce	- Activité en classe - Epreuve écrite finale	• Complétion de tableau
Rédaction du CV	- Devoir - Projet	• Rédaction d'après une annonce
Rédaction de la lettre de motivation	- Devoir - Projet - Epreuve écrite finale	• Rédaction d'après une annonce
Participation à l'entretien d'embauche	- Epreuve orale finale	• Simulation d'entretien d'embauche

Si l'on tient compte de la classification de Ellis (Ellis : 2003 , 285-287), l'évaluation de la lecture de la petite annonce n'est pas une évaluation directe parce que, même si les étudiants doivent repérer des informations dans le texte comme ils le feraient dans la vie réelle, ce qui est évalué est la manière de compléter un tableau, donc une activité et non une tâche.

Les autres tâches intermédiaires jouissent d'une évaluation aussi authentique que possible, bien que moins précise. En effet, si les exercices (compétence langagière) et les activités (lecture de l'annonce) sont évalués de manière objective les étudiants recevant le

nombre de points affectés uniquement pour une réponse correcte, les tâches de production orale et écrite sont évaluées conformément à une grille qui n'exclut pas complètement la subjectivité de l'évaluateur, mais qui présente l'avantage d'être adaptée à la tâche.

Nous proposons, dans ce qui suit, deux grilles d'évaluation, l'une pour la production écrite (CV, lettre de motivation), l'autre pour la production orale (entretien d'embauche) que nous estimons adaptées à cette tâche particulière.

Dans leur élaboration, nous avons tenu compte de deux contraintes. D'une part, celle énoncée par Cuq et Gurca : « Pour construire sa propre grille et l'élargir ou l'ajuster aux critères de la performance attendue ou aux paramètres de l'activité proposée, il est important de différencier les compétences linguistiques du contenu demandé et de détailler chaque rubrique, afin d'affiner l'évaluation et de mesurer ce qui est quelque fois difficile à mesurer. » (Cuq et Gurca : 2002, 211)

D'autre part, celle qui concerne le nombre de critères inclus. En effet, selon le Cadre européen commun de référence (CECRL : 2001, 193), il est déjà difficile pour les évaluateurs de poursuivre cinq ou six critères, sept étant le maximum auxquels ils peuvent répondre. Par contre, Luoma estime que le maximum auquel on pourrait répondre est de cinq ou six.

Nous avons donc choisi d'élaborer des grilles de cinq critères, d'affiner chaque critère autant que possible et de séparer l'évaluation de la compétence linguistique de celle du contenu. La grille pour l'évaluation de la production écrite (CV, lettre de motivation) est la suivante :

Critère	5	4	3	2	1	Commentaires
1. <u>Correction grammaticale</u> <ul style="list-style-type: none"> • orthographe • morphologie • syntaxe • ponctuation 						
2. <u>Vocabulaire</u> <ul style="list-style-type: none"> • correction lexicale • variété de l'expression • registre de langue 						
3. <u>Texte</u> <ul style="list-style-type: none"> • organisation • cohérence 						
4. <u>Adéquation du contenu à la tâche</u> <ul style="list-style-type: none"> • adéquation au genre • adéquation à la petite annonce 						
5. <u>Forme et mise en page</u> <ul style="list-style-type: none"> • mise en page • forme 						

Nous devons faire une précision avant de présenter la grille d'évaluation de la production orale. Cette épreuve consiste en une simulation d'entretien d'embauche à partir d'une petite annonce et d'un dossier de candidature (CV, lettre de motivation) rédigé par les étudiants, ce qui assure l'authenticité de la tâche. Les rôles des candidats et des recruteurs sont joués par les étudiants qui sont évalués. La raison pour laquelle le professeur n'est pas un participant, mais un simple observateur est invoquée par Ellis et correspond entièrement à notre propre expérience d'enseignant : « These studies, therefore, indicate that if the aim is to elicit a « best performance » it may be preferable to set up a testing situation where the candidates interact with another NNS (non-native speaker) rather than with a NS (native speaker) examiner » Ellis : 2003, 295) ou même, ajoutons-nous avec un examinateur non-natif.

La grille pour l'évaluation de la production orale (entretien d'embauche) est plus complexe. À part les compétences linguistique et de contenu, elle tient compte des compétences communicationnelles et du langage paraverbal et non-verbal qui rendent possible la transmission du message dans les interactions verbales. Elle se présente comme suit :

Critère	5	4	3	2	1	Commentaires
1. <u>Langue</u> – aisance – correction – registre de langue – variété de l'expression						
2. <u>Structure</u> – adéquation au genre – cohérence						
3. <u>Communication</u> – écoute – prise de parole – attitude						
4. <u>Contenu</u> – adéquation à la tâche – pertinence des questions – pertinence des réponses						
5. <u>Langage paraverbal et non-verbal</u> – prononciation – voix (intonation, intensité, hauteur, rythme) – regard et mimique – gestes et posture						

En conclusion, nous estimons que, étant donné les contraintes administratives auxquelles nous sommes soumis, le système d'évaluation pratiqué par la chaire de français de l'Académie d'Etudes Economiques pour les étudiants de la facultés de relations économiques internationales correspond autant aux finalités de l'enseignement universitaire du français de spécialité qu'aux exigences de la recherche actuelle en matière d'évaluation et pourrait constituer une base intéressante à des échanges d'expérience avec les autres chaires de français des universités roumaines et, même, étrangères.

Bibliographie

1. CUSHING WEIGLE, S. (2002) - *Assessing Writing*, Cambridge University Press
2. CUQ, J.P.; GRUCA, I. (2002) – *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, PUG
3. DOUGLAS, D. (2000) – *Assessing Language for Specific Purposes*, Cambridge University Press
4. ELLIS, R. (2003) – *Task-based Language Learning and Teaching*, Oxford University Press
5. FRENDON, E. (2007) – *How to Teach Business English*, Longman
6. LUOMA, S. (2004) – *Assessing Speaking*, Cambridge University Press
7. McNAMARA, T. (2000) – *Language Testing*, Oxford University Press
8. NUNAN, D. (2004) – *Task-Based Language Teaching*, Cambridge University Press
9. TAGLIANTE, C. (2005) – *L'Evaluation et le Cadre européen commun*, Clé International
10. CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES : APPRENDRE, ENSEIGNER, EVALUER (2001)